



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2017

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 13 février 2017, le Conseil Municipal de la Commune de Bethoncourt, s'est réuni en Salle du Conseil après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la session ordinaire du mois de février.

ÉTAIENT PRÉSENTS (25) : MM. Jean ANDRÉ, Pierre MAZIMANN, Ozgür ASLAN, Michel ZOTTI, Mmes Annie LAUTISSIER, Maryse JACQUEMIN, Marie-Claire LIVET, MM. Abdelhamid ARRES, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRINEAU, Alain MAGNEAU, Robert GUIRAO, Lucien AUBRY, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Mmes Martine BOLMONT, Pierrette BOURDENET, Fabienne ROMA, Sandrine PRUDENT, Liliane LUCAS, Mmes Geneviève BAESA, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE, Nadia AQASBI.

ÉTAIENT EXCUSÉS (4) : M. Roger DALUZ procuration à M. Michel ZOTTI, Mme Stéphanie MILLOT procuration à Mme Annie LAUTISSIER, Melle Laurianne TRIDANT procuration à M. Ozgür ASLAN, M. Thierry BODIN procuration à Mme Geneviève BAESA,

Assistaient également :

Fonctionnaires : Mesdames LE GUILLOUX, PINOT et TRAN-VAN-CAN

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Martine BOLMONT** est nommée secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du 19 décembre 2016 :

Adapté à l'unanimité

1- Conséquence retrait de la délégation à un adjoint : maintien ou non dans ses fonctions*Rapporteur Monsieur le Maire**Délibération n°17 – DSP-236*

Par arrêté en date du 1^{er} février, Monsieur le Maire a retiré les délégations données à Monsieur Pierre MAZIMANN.

Suite à ce retrait, le Conseil municipal doit se prononcer, à bulletin secret, sur le maintien ou non de celui-ci dans ses fonctions d'adjoint.

26 voix contre, 1 voix pour, 1 abstention, 1 nul,

Monsieur le Maire félicite monsieur MAZIMANN pour le formidable travail qu'il a fait et lui exprime sa considération. Il lui donne la parole.

Monsieur MAZIMANN :

« Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les élus, Mesdames Messieurs les services
Mesdames Messieurs les journalistes, Chers concitoyens,

En prenant la parole une énième et dernière fois dans ce conseil, j'ai le regret de formuler ces propos avec tristesse et désarroi.

Permettez-moi tout d'abord de revenir sur les actions que j'ai pu mener à bien pendant les presque 3 années de ce mandat.

Délégué quelques mois à l'éducation, j'ai dû mettre en place de façon effective les nouveaux rythmes scolaires et les activités péri-éducatives, j'ai lancé les travaux de réfection des écoles comme par exemple les peintures de Louise Michel ou les toilettes De Mandela. J'ai rédigé et mis en place la charte des ATSEM pour mieux définir et professionnaliser les agents. Pour gérer au mieux les dépenses de fournitures générales ou de pharmacie, j'ai mis en place les groupements d'achat et les mises en concurrence. Dans cette mission j'ai associé Samir AKESBI avant de lui passer la main. Je tiens à la remercier pour le travail que nous avons effectué ensemble.

Délégué à la citoyenneté j'ai eu à cœur d'associer les plus jeunes à la vie communale par exemple en faisant participer des classes aux cérémonies patriotiques ou en organisant des visites des services par des élèves de primaires. J'ai aussi mis en place la distribution de nounours à destination de tous les nouveaux nés rappelant les valeurs républicaines. J'ai réaffirmé l'importance du devoir de mémoire en investissant dans les moments commémoratifs comme avec l'exposition, les figurants et le son et lumière de l'anniversaire de la bataille de la Lizaine. J'ai tutoré et fait intervenir des étudiants en sécurité dans les classes de cycle 3 pour enseigner la notion d'apprendre à porter secours tout en développant la notion d'altruisme. J'ai aussi encouragé et apporté mon soutien pour la reprise des cross au collège pour que les élèves puissent se retrouver autour d'un moment sportif.

Délégué à la communication j'ai mis en page des supports tels que cartons d'invitation, affiches, banderoles, livrets et publications. Pour les mariages, j'ai modernisé le cadeau offert par la municipalité en gravant de la vaisselle aux couleurs de la commune tout en diminuant les couts ! A la mairie j'ai créé un espace lounge permettant au personnel de se détendre durant le temps de midi et aux élus de recevoir convenablement leurs invités.

Délégué à la sécurité j'ai mis en place le CHSCT qui n'existait pas avant notre arrivée malgré qu'il soit obligatoire. En prévention des risques professionnels, j'ai aidé à la nomination des conseillers et assistants de prévention et j'ai fait remettre à jours le document unique. J'ai initié un gros travail de gestion de crise communale en mettant à jours le plan communal de sauvegarde et en prévoyant la formation des élus, la mise en place d'outils tel que fiches réflexes, le conventionnement avec des associations agréées de sécurité civiles et la mise en œuvre d'exercices. J'ai assisté les écoles dans l'évolution des plans particuliers de mise en sureté. J'ai remis à jours la liste des ERP de la commune et pour chacun d'entre eux j'ai régularisé des situations des fois grotesque (par ex un magasin ouvert depuis 3 ans sans arrêté d'ouverture du Maire). J'ai à ce sujet représenté la ville à toutes aux visites périodiques et aux commissions de sécurité en sous-préfecture. J'ai initié le recrutement d'un 2eme agent de police municipal et j'ai équipé le service en matériel (lampe, DATI, cage à chien, gilets pare balle...) en véhicule avec un utilitaire adapté aux missions. J'ai instruit le dossier d'autorisation et de subvention de la vidéo protection. J'ai sécurisé les alentours des écoles avec des moyens matériels, en répartissant les effectifs et en formant les élèves. J'ai reçu tous les habitants qui avaient des problèmes de voisinages ou des plaintes de commodité, de salubrité ou de sécurité. J'ai assisté les services dans les auditions pour les mariages posant problème et j'ai également participé avec assiduité aux cellules de veille mensuelle. J'ai lutter quotidiennement aux problèmes de délinquance, aux dégradations et aux incivilités qui persistent tant bien que mal sur notre territoire.

Délégué à la culture j'ai représenté la commune au CA de MA scène nationale et par conséquent j'ai pris à charge le dossier de l'arche en réécrivant la convention de mise à disposition, en créant le cahier des charges et l'appel d'offre pour trouver un gestionnaire et enfin en créant un nouveau logo, un compte facebook et une saison culturelle varié et riche en évènement. J'ai poursuivi certains partenariats comme avec le conservatoire ou le festival Eurocuivres en mettant en place des prestations nouvelles. J'ai égaillé le marché du soir de PMA avec la fête de la musique. J'ai su organiser comme il se doit la réception de la délégation italienne ou encore innover avec les vœux au personnel festifs. J'ai fait partie du groupe de travail de patrimoine gourmand au CFA et j'ai eu pour objectif de dynamiser les saisons avec des thèmes et des instants musicaux attractifs avec un tarif étudiant pour rajeunir le public. J'ai été l'interlocuteur unique de l'association du patrimoine, ce qui a permis de suivre de près les projets et de mettre en commun certaines réflexions.

Cette liste n'est sans doute pas complète mais elle vous précise quelque peu la masse de travail que j'ai pu effectuer souvent dans l'ombre. La particularité est que la commune est de taille à initier de nombreux projets mais trop petite pour qu'il y ait des services à charge ! En effet, pas de fonctionnaires attachés à la com ou aux affaires culturelles ou à la sécurité...

En décembre dernier, j'ai commis une conduite délictuelle. Je le reconnais et ne minimise aucunement les faits. J'ai bien conduit pour aller au travail alors que je n'avais plus de points sur mon permis. J'ai fauté et je m'en excuse. Je ne pense pas avoir été dangereux pour la population. En effet, pas de grand excès de vitesse, pas de conduite en état d'ébriété.... L'interpellation s'est passée sans incident avec les forces de l'ordre. J'ai subi la diffamation publique et certains ont sautés sur l'occasion pour me dénigrer alors que mon infraction n'a aucun rapport avec mon travail à la mairie. Ceux qui auront voulu ma tête on réussit ! et je remercie ceux d'entre vous qui ont fait preuve de prudence quant aux informations divulguées.

Aujourd'hui j'attends mon procès ou je vais répondre de mes actes qui ne concernent aucunement mon mandat d'élu devant le tribunal correctionnel. Je suis blessé et sans l'aide de mes proches que je remercie je ne serai certainement pas ici ce soir. Je suis sous traitement et suivi médicalement. J'essaye malgré tout de travailler pour anticiper l'avenir.

Mais j'imagine bien qu'ici le malheur des uns fera bien le bonheur des autres ! Monsieur le Maire, subissant des pressions n'a pas eu le choix que de me destitué. C'est chose faite. J'ai vidé mon bureau et j'ai rendu les clés de la maison commune. Il ne me reste plus qu'à accepter le vote de cette délibération que vous avez pris en votre âme et conscience. Je vous souhaite bonne fin de mandat. Bon vent. »

Madame LEFEBVRE demande si le poste d'adjoint va rester vacant.

Monsieur le Maire indique qu'il maintient le poste d'adjoint et que les délégations vont être réparties. La date du prochain conseil municipal est le 28 février pour l'élection du nouvel adjoint.

2- Débat d'orientations budgétaires 2017

Rapporteur M. ASLAN

Délibération n°17 – DAF-237

Monsieur ASLAN propose de ne pas aborder « l'évolution du contexte réglementaire » (point 1)

2) SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

21) La désensibilisation de la dette communale

En 2016 a été une année décisive. En effet, la commune a réussi à renégocier ses deux emprunts risqués qui représentaient près de 35% de sa dette totale au 1^{er} janvier 2016 (prêts classés F hors charte Gissler) :

- Par délibération du 12/01/2016, le prêt SFIL dit toxique dont le capital restant dû s'élevait à 2 162 K€ au 1^{er} janvier 2016
- Par délibération du 27/06/2016, le prêt Dexia Crédit Local en francs suisses dont le capital restant dû s'élevait à 216 K€ au 1^{er} janvier 2016.

Cette désensibilisation a pu se faire dans le premier cas grâce à l'intervention de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien.

Cependant les renégociations ont un coût :

- la commune a dû refinancer les indemnités de remboursement anticipé. La dette communale consolidée (budget général et budget annexe ZAC de la Bouloie) est donc passée de 7 024 K€ au 1^{er} janvier 2016 à 9 420 K€ au 1^{er} janvier 2017.

- Par ailleurs, la hausse des charges financières dégrade fortement l'autofinancement de la commune : leur niveau en dent de scie dépend de l'échéancier de remboursement des intérêts provisionnés, contractuellement négocié avec la SFIL. Ainsi les intérêts atteignaient 217 K€ en 2014, 988 K€ en 2015, 506 K€ en 2016 et atteindront 850 K€ en 2017.

Au 1^{er} janvier 2017 la dette communale consolidée (budget général et budget annexe) s'élève à 9 346 K€. Elle est en hausse de 33 % par rapport au 1^{er} janvier 2016, malgré le désendettement qui se poursuit. Cette hausse est due au nouveau prêt de 4 999 K€ avec la SFIL.

La dette par habitant passe de 1 165 € à 1 580 € car dans le même temps la baisse de la population accentue le ratio. Ces chiffres tiennent compte de l'aide du fonds de soutien qui est de 164 K€ par an. La moyenne nationale s'élève à 889 €/habitant. Les Bethoncourtois doivent donc supporter le double d'endettement par rapport à la moyenne française de la strate des communes de 3 500 à 10 000 habitants.

Aujourd'hui, la dette communale se compose de 12 emprunts plus 1 pour la ZAC de la Bouloie.

Afin de gagner de nouvelles marges de manœuvre budgétaires, la commune a confié au cabinet RISKEDGE l'étude des contrats de prêts restant en lien avec les conditions des marchés financiers. Cette analyse a mis en évidence :

- un prêt remboursable sans indemnité de remboursement anticipé. Le rachat du crédit par une autre banque est en cours de négociation
- la possibilité de renégocier à des conditions financières plus avantageuses d'autres prêts dont la maturité est encore lointaine.

22) Les résultats de l'exercice 2016

Les résultats temporaires de l'exercice 2016 laissent apparaître les chiffres suivants :

		Budget général	budget annexe ZAC Bouloie	total consolidé
		<i>(en K€)</i>		
fonctionnement	recettes	10 620	128	
	dépenses	9 802	95	
	résultat fonctionnement 2016	818	33	851
	résultat antérieur reporté	1 409	5	1 414
		2 227	38	2 265
investissement	recettes	8 721	95	
	dépenses	9 825	33	
	résultat investissement 2016	- 1 104	62	- 1 042
	solde reports 2016	- 328	-	- 328
	total résultat investissement 2016	- 1 432	62	- 1 370
	résultat antérieur reporté	86	- 1 067	- 981
		- 1 346	- 1 005	- 2 351
SOLDE GENERAL CONSOLIDE		881	- 967	- 86

Ces résultats prévisionnels 2016 laisseraient la possibilité d'inscrire par anticipation 881 K€ sur le BP 2017 en fonctionnement, après affectation obligatoire d'une partie du résultat au déficit d'investissement 1 346 K€.

En 2016, l'excédent brut de fonctionnement continue sa baisse, passant de 1 232 à 1 152 K€. En effet, si les dépenses courantes de fonctionnement sont maîtrisées entre 2015 et 2016 (-238 K€), la baisse des recettes, et notamment des dotations de l'Etat, est plus importante puisqu'elle atteint 318 K€. L'effet ciseau sur le budget communal est donc encore une fois flagrant.

La Capacité d'Autofinancement brute est stable à hauteur de 1 067 K€ et la capacité d'autofinancement nette croît même de 182 K€ entre 2015 et 2016, passant de 567 à 749 K€. En effet les négociations avec la SFIL dans le cadre de la désensibilisation du prêt toxique ont permis à la commune de modérer les deux premières annuités de remboursement en capital du nouvel emprunt.

En 2016, les investissements de 1 952 K€ ont donc été financés :

- à 38% par les excédents de recettes sur les dépenses de fonctionnement de l'année
- à 31% par les ressources propres d'investissement (FCTVA 8 % et subventions 22 %)
- à 6% par les cessions d'actifs
- à 25% en puisant sur les réserves cumulées des années précédentes.

3) DES PERSPECTIVES BUDGETAIRES CONTRAINTES EN 2017

Fonctionnement

Recettes :

- **Produits des services** : maintien des prévisions de recettes
- **Impôts et taxes** : maintien des taux d'imposition afin de ne pas accroître la pression sur les ménages. Cependant, le conseil municipal a délibéré sur l'imposition à la taxe d'habitation des logements vacants, ce qui devrait compenser une partie de la baisse des dotations.
- **Dotations** : poursuite de la baisse de la DGF à la même hauteur qu'en 2016, cependant, la baisse de la population qui passe de 5 888 à 5 812 habitants devrait accentuer encore le phénomène. Une incertitude pèse également sur le produit attendu de Dotation de Solidarité Urbaine. En 2017, la commune percevra pour la première fois le FCTVA en fonctionnement sur les dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments réalisées en 2016 (recette estimée à 15 K€).
- La Ville de Bethoncourt continue à percevoir **l'aide du fonds de soutien** (164 K€) et ce jusqu'en 2028. Par ailleurs, la commune qui versera à la SFIL deux nouvelles échéances de remboursement des intérêts toxiques reprendra ses provisions semi-budgétaires à même hauteur (500 K€).

Dépenses :

- La maîtrise des **charges à caractère général** se poursuit. Des contrats pluriannuels seront renégociés en 2017, afin de réduire le coût de certaines prestations de service. Des dépenses disparaissent, comme le crédit-bail de location du préfabriqué de l'école maternelle Victor Hugo. Un appel d'offre va être lancé sur le contrat d'assurance au 1^{er} juillet 2017. Le règlement du prêt toxique allège en 2017 la ligne budgétaire des honoraires. Un plan de formation afin que les agents développent une polyvalence sera adopté.
- Les **charges de personnel** sont en légère diminution en 2017 : les départs en retraite ne sont pas remplacés et les élus ont le souhait de recruter un Directeur général des Services au départ du Directeur des Services Techniques. Le budget communal continue à assurer les arrêts maladie et maternité sur ses fonds propres. Ce budget permettra de répondre à la réforme du régime indemnitaire des agents dans un souci de réduction de l'absentéisme.
- **Atténuations de produits** : la commune espère un maintien du Fonds de péréquation Intercommunal et Communal, sachant qu'une incertitude persiste du fait de l'extension du périmètre de l'agglomération vers des communes rurales.
- La Ville reste proche des **associations** et souhaite continuer à s'investir dans les projets de dynamisation du territoire. Le CSB va déménager Place Cuvier, ce qui lui permettra d'avoir un nouvel élan et une proximité des jeunes du quartier de Champvallon.
- Les **intérêts** payés en 2017 incluent les derniers remboursements des intérêts toxiques qui avait été provisionnés. Ainsi le chiffre est gonflé de 500 K€.

Investissement

Recettes :

- En fonction des investissements de 2016, le montant attendu du **FCTVA** s'élèvera à 250 K€, en hausse de 85 K€ par rapport au BP 2016.
- Des **subventions d'investissement** ont été notifiées :

- 40 K€ de la CAF pour l'aménagement de la halte-garderie
- 216 K€ de Dotation Politique de la Ville pour la ferme pédagogique et le parc Allende, le repositionnement du CSB place Cuvier et pour la numérisation des classes de l'école Mandela.
- 250 K€ de l'ANRU pour l'aménagement des espaces publics et l'accès au site scolaire et sportif Victor Hugo et cœur de quartier.

Dépenses :

- Attractivité de la ville : NEOLIA construit 20 logements en entrée de ville. La commune accompagne ce projet pour augmenter la population. La réhabilitation de plusieurs logements rue Pasteur et rue Vinci donne un cadre de vie plus adapté et plus agréable.
- Dynamisation du commerce : 2017 verra l'installation de plusieurs commerces sur la zone de la Prusse et l'ouverture de la superette place Cuvier.
- Aménagement du parc Allende et de ses abords
- Création d'une ferme pédagogique
- Etude pour le déplacement de la bibliothèque
- Enfouissement des points R
- Aménagement du site remarquable de la plaine de la Lizaine
- Accessibilité dans les établissements publics et notamment dans les écoles
- Réhabilitation de la SEGPA pour accueillir les activités du Pavillon des Sciences
- Poursuite de la politique d'économie et de développement durable pour réduire les dépenses de fonctionnement ultérieures
- Modernisation de l'informatisation des écoles
- Maintien des dépenses en matière de sécurité routière
- Elargissement du périmètre de vidéoprotection

Ces dépenses seront exclusivement financées par l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses et grâce au fonds de roulement. **Ainsi aucun nouvel emprunt n'est envisagé en 2017.**

Monsieur MAURO demande en quoi la ville intervient financièrement dans la construction des 20 logements NEOLIA.

Monsieur ASLAN indique que la ville se porte caution. C'est une intervention hors engagement c'est-à-dire que si NEOLIA ne paie pas son emprunt ce sera à la commune de le payer.

Il commente le document mis sur table, un tableau d'amortissement d'emprunt au profil d'extinction de la dette, à la demande de monsieur MAURO. Aujourd'hui, on a une dette avec un capital restant dû de 9 590 593€. On a payé 1 000 020€ d'intérêts pour l'emprunt toxique non pris en compte dans le tableau. En 2020, au moment de la fin du mandat, la dette serait de 8 125 927€ soit à peu près 7 700 000€, le montant de la dette de 2014. La fin de la dette sera en 2036 avec un capital restant dû de 448 579€. Certaines modifications viendront en cours d'année selon les renégociations des 11 emprunts restants.

Madame BAESA rappelle que lors de la décision modificative présentée en conseil municipal du 28 novembre 2016 elle avait demandé la réactualisation du tableau concernant l'emprunt toxique à cause des régularisations d'écritures, l'évolution de la ventilation des indemnités de remboursement 1 137 000 € qu'il fallait ventiler et cela changeait le budget et le tableau d'amortissement. On vous avait demandé un tableau plus simple et plus lisible par rapport au prêt toxique.

Monsieur ASLAN dit qu'il fournira ce tableau.

Adopté par 21 voix pour – 7 abstentions

3- Recrutement d'un directeur général des services

Rapporteur Monsieur Le Maire

Délibération n°17 – DAF-238

Le diagnostic établi par le cabinet de coaching Cohéliance, a fait apparaître la nécessité de recruter un Directeur Général des Services. Le départ du Directeur des Services Techniques laisse la possibilité budgétaire du recrutement d'un nouvel agent de catégorie A.

Il est proposé à l'Assemblée de décider de l'ouverture de 3 postes afin de permettre le recrutement rapide du candidat quel que soit son profil :

Filière administrative :

- Attaché,
- Attaché Principal,

Filière technique :

- Ingénieur,
- Pour le grade d'ingénieur Principal : le poste occupé par le Directeur des Services Techniques sera libéré le 1^{er} mars 2017, il n'y a donc pas besoin de créer un poste à ce grade.

Selon le grade du DGS recruté, le Conseil Municipal sera appelé à procéder à la fermeture des postes non pourvus.

Monsieur MAURO soutient monsieur le Maire dans sa décision. Cela fait 3 ans que l'opposition trouve inadmissible qu'une commune de 6 000 habitants n'ait pas de DGS.

Monsieur ASLAN précise que l'ex-DGS a impacté le budget jusqu'en 2015 (congé maternité)

Monsieur le Maire ajoute que la décision est aussi en cohérence avec le travail du coach.

Monsieur DEBOURG demande si le recrutement d'un DGS prive la commune d'un DST ?

Monsieur le Maire souligne que cet état des lieux sera confié au DGS.

Madame LEFEBVRE demande si la ville a reçu des candidatures intéressantes.

Monsieur le Maire confirme qu'il a une quinzaine de candidatures dont certaines intéressantes, venant d'horizon divers.

Adopté à l'unanimité

4- Adhésion à l'agence technique départementale AD@T

Rapporteur M. ASLAN

Délibération n°17 – DAF-239

Vu l'article L 5511-1 du code Général des Collectivités Territoriales qui dispose : *"Le Département, des Communes et des Etablissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence technique. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier"*.

Vu la délibération du Conseil départemental du Doubs en date du 26 septembre 2016 portant création de l'AD@T,

Vu les statuts de l'AD@T, tels qu'adoptés lors de l'Assemblée générale constitutive du 12 octobre 2016.

Face à l'évolution des missions de l'Etat, le Département a décidé en concertation avec les communes et les EPCI de favoriser la création d'une structure dédiée chargée d'apporter une solution aux collectivités du Doubs dans le domaine de l'ingénierie publique.

Le choix s'est porté sur la création d'une Agence, au sens de l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la forme d'un établissement public administratif. L'AD@T assurera des missions de base (pack de base), qui auront pour objet d'apporter aux Collectivités Territoriales et aux EPCI qui auront adhéré une assistance de nature technique et juridique dans les domaines de l'aide à l'informatisation (logiciel, installation, formation et maintenance), de la délivrance de conseils juridiques, et de toutes autres missions dans les limites de l'article L 5511-1 du code Général des Collectivités Territoriales.

L'adhésion est volontaire et n'emporte pas de transfert de compétences.

Les statuts prévoient la constitution d'un Conseil d'Administration présidé par la Présidente du Département et d'une Assemblée générale composée de 3 collèges de représentants des membres adhérents de l'agence :

- Le collège des Conseillers départementaux (10 membres dont la Présidente)
- Le collège des Communes (5 membres)
- Le collège des intercommunalités (5 membres).

Dans le cadre de l'élaboration d'un projet de budget pour l'AD@T à l'occasion de ses premières années de fonctionnement, il a été envisagé sur la base d'une section de fonctionnement s'élevant à 1 million € qu'une cotisation annuelle serait versée par les membres adhérents calculée au prorata du nombre d'habitants.

La cotisation donne accès aux prestations comprises dans le pack de base.

La présente demande d'adhésion est justifiée par la volonté de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie juridique et administrative dans les domaines de l'aide à l'informatisation, de la délivrance de conseils juridiques qui permettra à la collectivité de mener à bien techniquement et juridiquement les projets qu'elle souhaite engager dans les domaines précités.

Cette adhésion donnera ensuite accès aux prestations optionnelles qui seront proposées par l'AD@T.

GRILLE TARIFAIRE AUX ADHERENTS HT

I. Communes Syndicats EPCI

	Contribution annuelle	Cotisation par habitant (base population totale)	Plafond
Communes	100 €	0.60 €	5 000 €
Syndicats	500 €	0.60 €	5 000 €
EPCI	1 000 €	0.60 €	5 000 €

II. Pondération applicable uniquement aux Syndicats et aux EPCI **(uniquement sur la cotisation par habitant)**

Population < à 10 000 habitants.....
Population > à 10 000 habitants < à 50 000 habitants
Population > à 50 000 habitants.....

Coefficient de pondération	Tarif
0.50	0.30 €/hab.
0.20	0.12 €/hab.
0.10	0.06 €/hab.

III. Contribution de solidarité

(collectivités ne bénéficiant pas du service informatique)

Agglomérations et Département du Doubs : 0.10 €/habitant (base population totale).

Toutes les sommes indiquées sont Hors Taxes, Il faudra leur appliquer le taux légal de TVA de 20 %.

Enfin, les prestations supplémentaires fournies par l'AD@T seront facturées, dans les conditions fixées par le Conseil d'administration.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'établissement public administratif. La cotisation 2017 s'élèvera à 3632,80 €.

Adopté à l'unanimité

5- Refus du transfert compétence PLU des communes à PMA

Rapporteur M. le Maire

Délibération n°17 – DST-240

Les communes disposent actuellement de la compétence d'élaboration, modification et révision de leur document d'urbanisme, à savoir le Plan Local d'Urbanisme pour Bethoncourt. Cette compétence est à distinguer du pouvoir du Maire de délivrance des autorisations d'urbanisme.

La loi ALUR du 24 mars 2014 a fixé l'échéance du 27 mars 2017 pour que toutes les intercommunalités reprennent cette compétence, de manière à ce qu'un nouvel outil de planification, le PLU intercommunal, œuvre désormais à une échelle plus globale, sur des territoires pertinents. L'EPCI, en prenant la compétence document d'urbanisme, devient également légitime pour gérer le droit de préemption urbain et percevoir la fiscalité de l'urbanisme, sous réserve de l'accord des communes.

Les garanties aux Maires sont encore assez floues : le PLU doit être élaboré en « collaboration » avec les communes membres, et l'avis de celles-ci est recueilli aux moments clés de la procédure. Des débats et conférences sont également prévus, mais la loi ne précise pas si le Maire peut imposer sa vision pour sa commune.

Pour qu'un EPCI ne prenne pas la compétence PLU intercommunal, il faut que 25% des communes représentant 20% de la population délibèrent sur le refus du transfert de compétence dans un délai de 3 mois précédant le 27 mars 2017.

A PMA, la tendance est largement sur le refus, car cette nouvelle compétence s'avère prématurée vis-à-vis de la nouvelle échelle de l'intercommunalité, passée de 29 à 72 communes au 1^{er} janvier 2017.

Un refus de reprise de la compétence PLU au 27 mars 2017 n'est pas irréversible et PMA pourra toujours prendre cette compétence ultérieurement, dans de meilleures dispositions. Lorsque ce sera le moment, il sera attendu de PMA qu'elle propose une charte de gouvernance de l'urbanisme, pour une meilleure garantie de prise en compte des souhaits des maires dans l'élaboration du PLU.

Il est proposé au conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence PLU à Pays de Montbéliard Agglomération.

Monsieur MAURO se demande quel pouvoir de décision va perdre le Maire. Il lui paraît intéressant d'avoir une cohérence dans l'Aire Urbaine (par exemple au niveau de la gestion des zones humides). Il imagine que PMA ne travaillera pas contre les communes membres.

Madame LEFEBVRE souligne que l'échéance étant fixée au 27 mars pour le transfert de compétence, la prise de risque est nulle puisque le PLU est loin d'être établi ni de s'imposer. Elle rejoint monsieur MAURO sur la notion de cohérence de territoire.

Monsieur le Maire précise ses inquiétudes et notamment le risque de se voir refuser des programmes de construction et d'aménagement. La cohérence de territoire est déjà encadrée par le SCOT.

Madame LEFEBVRE ajoute que le titre du rapport semble indiquer que la décision est déjà prise (refus de)

Monsieur DEBOURG soupçonne derrière ce refus une envie d'attendre les prochaines échéances électorales de 2020 pour en avoir une majorité autre que l'actuelle.

Adopté par 21 voix pour – 7 abstentions

6- Nouvelle désignation des 3 garants de la forêt communale

Rapporteur M. le Maire

Délibération n°17 – DST-241

Art. L 145-1 – Chapitre V :

« Lorsque le Conseil Municipal décide de partager des bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectue sous la garantie de trois habitants solvables choisis par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L. 138-12. »

Suite à la démission de M. Abdelhamid ARRES, anciennement 2^{ème} garant, il est proposé au Conseil Municipal la nouvelle désignation suivante :

- 1^{er} garant : M. Lucien AUBRY
- 2^{ème} garant : M. Jean-Pierre DELHAUTAL
- 3^{ème} garant : M. Nenad KRAGULJ

Madame AQASBI demande comment a été désignée cette personne. Elle remarque qu'aucune communication n'a été faite auprès des habitants ce qui peut laisser entendre que des arrangements ont eu lieu.

Monsieur AUBRY confirme qu'il faut des gens qui connaissent la tâche et qui ont envie d'aider la municipalité. Ce monsieur étant affouagiste a su que le poste était vacant et s'est proposé.

Adopté à l'unanimité

7- Présentation par madame LAUTISSIER des premiers éléments du diagnostic confié au cabinet COELIANCE

Le document est consultable en mairie, sur rendez-vous auprès de madame LAUTISSIER.

Ce point n'est pas soumis au vote du conseil municipal.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 21h10.

Le Maire,
Jean ANDRE.

